



FREDON
GRAND EST



Plan d'actions régional sur les espèces à enjeux pour la santé humaine 2024-2026

Avec le soutien financier de l'ARS Grand Est



TABLE DES MATIERES

Plan d'actions régional sur les espèces à enjeux pour la santé humaine 2024-2026	2
Liste des abréviations	4
Introduction	5
Plan d'actions 2024/2026	7
Axe 1 : La prévention et la sensibilisation.....	7
Axe 2 : la surveillance	12
Axe 3 : la mise en place et suivi d'une lutte préventive et curative	17
1. Ambrosies	17
2. Processionnaires	23
Axe 4 : l'animation du réseau d'acteurs.....	25
Bilan annuel.....	26

LISTE DES ABREVIATIONS

ARS : Agence Régionale de Santé
BTP : Bâtiment et Travaux Publics
CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CAPTV : Centre AntiPoison et de ToxicoVigilance
CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières
CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières
CLS : Contrats locaux de santé
COPIL : Comité de Pilotage
CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
DDT : Directions Départementales des Territoires
DPF : Domaine Public Fluvial
DRAAF : Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
FDSEA : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
INRAE : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes
ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
ONF : Office National des Forêts
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
UNICEM : Union Nationale des Industries de Carrières et des Matériaux de Construction
VNF : Voies Navigables de France

Introduction

L'Homme, comme toute espèce, est **en interaction avec les écosystèmes** dans lesquels il vit. Il s'agit d'un ensemble d'être vivants qui vivent au sein d'un milieu ou d'un environnement spécifique et interagissent entre eux au sein de ce milieu et avec ce milieu.

Au sommet de toutes les chaînes alimentaires, l'Homme n'est la proie d'aucun animal. Cependant, il est la cible de très nombreux parasites : moustiques, tiques, poux, ascaris, vers solitaires, ... L'Homme peut ainsi devenir la victime d'espèces naturelles : on parle alors **d'espèces à enjeux pour la santé humaine**. Elles sont issues du règne animal ou végétal et appartiennent à différents ordres.

Elles ont tendance à proliférer pour différentes raisons, notamment à la faveur des activités humaines et d'un contexte de changements globaux, climatiques et anthropiques (pesticides, fragmentation des paysages, destruction des habitats, ...). En biologie des populations, on parle de prolifération ou de pullulation à propos d'une espèce qui se reproduit abondamment dans un environnement donné. Ces proliférations/pullulations de populations, quelle que soit leur origine, autochtone ou exogène, affectent directement nos économies et notre santé.

Ces espèces présentant un enjeu pour la santé humaine peuvent être réglementées ou classées au travers de différents textes. Les espèces sur lesquelles des actions sont portées dans cette convention sont les suivantes :

Espèces principales :

- Les **ambrosies**, classées dans le Code de la Santé publique comme espèces dont la prolifération constitue une menace pour la santé humaine (Article D. 1338-1) ;
- Les **chenilles processionnaires du pin et du chêne**, classées dans le Code de la Santé publique comme espèces dont la prolifération constitue une menace pour la santé humaine (Article D. 1338-1) ;

Espèces secondaires :

- La **berce du Caucase**, classée comme espèce exotique envahissante préoccupante pour l'Union Européenne, en application du règlement européen n°1143/2014 et inscrite sur la liste de l'Arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain ;
- Le **moustique tigre**, espèce concernée par le dispositif de prévention des maladies vectorielles (Arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique, d'intervention autour des détections et de prospection, traitement et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs)
- Les **bactéries du genre *Leptospira*** responsables de la leptospirose, maladie bactérienne transmissible de l'animal à l'homme, inscrite depuis le 24 août 2023 sur la liste des maladies à déclaration obligatoire ;
- Les **chenilles urticantes**, sans classement
- Le **datura stramoine**, sans classement ;

- Les **punaises de lit**, sans classement ;
- Les **tiques**, sans classement.

Les atteintes sanitaires peuvent être variables selon les espèces. En plus de cette problématique sanitaire commune, les espèces citées précédemment peuvent avoir des conséquences secondaires, qui touchent parfois plusieurs domaines et secteurs :

- L'agriculture (protection des récoltes) ;
- L'environnement (protection de la biodiversité) ;
- L'élevage (activités vétérinaires et zootechniques visant la protection des animaux d'élevage, domestiques et de compagnie) ;
- Les sphères administratives, urbaines et privées ;
- La gestion cynégétique.

Ces impacts multiples sont aujourd'hui très difficiles à chiffrer économiquement, bien que des études se soient déjà focalisées sur certaines espèces comme l'ambroisie (ANSES – Octobre 2020 : Impacts sanitaires et coûts associés à l'ambroisie à feuilles d'armoise en France).

Face à la multiplicité des impacts et des secteurs touchés, certaines espèces s'inscrivent directement dans le concept One Health, qui **visé à mettre en lumière les relations entre la santé humaine, la santé animale et les écosystèmes et à faire le lien entre l'écologie, la médecine humaine et vétérinaire**.

Ces raisons majeures motivent la mise en place d'une nouvelle convention entre FREDON Grand Est et l'ARS Grand Est, formalisée à travers un plan d'actions régional dont les objectifs sont de prévenir et diminuer l'impact des espèces précédemment citées sur la santé humaine.

Plan d'actions 2024/2026

Le plan d'actions proposé se décline en quatre axes dont les objectifs sont **de prévenir l'implantation et le développement de certaines espèces à enjeux de santé humaine, afin d'en réduire les impacts** :

- Axe 1 : la prévention et sensibilisation
- Axe 2 : la surveillance
- Axe 3 : la lutte préventive et curative
- Axe 4 : l'animation du réseau d'acteurs

AXE 1 : LA PREVENTION ET LA SENSIBILISATION

Objectifs :

- *Créer un réseau d'acteurs pour les espèces principales de ce plan (référénts, sentinelles, partenaires)*
- *Former des référents sur les espèces principales de ce plan*
- *Mettre en place une stratégie de sensibilisation et de communication vers les professionnels et les citoyens sur les espèces principales de ce plan*
- *Sensibiliser plus largement aux autres espèces nuisibles à la santé (espèces principales secondaires de ce plan)*

Action 1 : Proposer des formations à la reconnaissance de ces espèces et aux mesures de lutte

La réglementation préconise la mise en place d'un **réseau de référents territoriaux** par le coordinateur du plan d'actions. La mise en place de ce réseau peut se faire (1) par l'envoi de courriers aux maires et présidents d'EPCI, leur demandant de désigner un référent pour leur collectivité territoriale, (2) par du « porte-à-porte » auprès des mairies ou lors des formations.

Une commune ou une intercommunalité peut désigner un référent qui peut être, au choix, **un élu ou un responsable de services/un technicien** en lien avec l'environnement/les espaces verts. La **formation de binômes** au sein des collectivités est recommandée.

Une fois formés par FREDON Grand Est, les référents sont chargés :

- D'informer/sensibiliser leurs administrés ;
- De surveiller l'apparition de ces espèces sur leur territoire ;
- De signaler *via* les plateformes Signalement Ambroisie ou Signalement Chenilles Processionnaires toute suspicion de présence de ces espèces ;
- D'informer les gestionnaires du terrain concerné ;
- D'engager avec eux des actions de lutte lorsque cela nécessaire ou obligatoire ;
- De contribuer, sous l'autorité de la police du maire ou du président de l'intercommunalité, au respect de la réglementation en vigueur ;
- De remonter les informations à FREDON Grand Est, qui vient également en appui selon le besoin.

Les référents désignés sont formés par FREDON Grand Est. Cette formation comprend une **partie théorique** (biologie, écologie, mesures de lutte) et, lorsque cela possible, une **formation terrain**

(reconnaissance des espèces). L'animation du réseau se fait de manière régulière par FREDON Grand Est, via des newsletters et documents de communication ou des réunions d'échanges.

Au-delà des référents territoriaux issus des collectivités, **il est nécessaire de former également d'autres partenaires comme les gestionnaires d'espaces et de grands linéaires, ou les acteurs agricoles.**

Pour optimiser l'organisation des formations, celles-ci sont ouvertes à tous les autres publics. Ces personnes formées, qui ne sont pas vouées à être des référents territoriaux, seront considérées comme des sentinelles.

Fiche 1

Intitulé de l'action	Proposer des formations sur les espèces principales de ce plan abordant également les autres espèces à enjeux de santé humaine
Objectif de l'action	Développer les connaissances des acteurs sur ces espèces Créer un réseau de référents et de sentinelles sur les espèces principales de ce plan Faciliter la mise en œuvre du plan d'actions
Public cible	Elus et agents des collectivités Responsables et agents des structures partenaires
Composantes de l'action	• Organiser des formations départementales à destination des futurs référents (collectivités comme cible prioritaire, avec accueil d'autres acteurs possible) • Proposer des formations aux gestionnaires d'espaces et de grands linéaires ainsi qu'aux acteurs du monde agricole • Organiser sur le terrain des sessions de formation par territoire regroupant les référents des collectivités et les partenaires (grands linéaires, agriculture, milieux aquatiques, ...)
Pilote	FREDON Grand Est
Partenaires	CNFPT, Observatoire des ambrosies, Observatoire des chenilles processionnaires, ...
Indicateurs d'évaluation	Nombre de référents et de sentinelles formés (collectivités et partenaires) Cartographie des référents formés Nombre de communes avec au moins un référent Nombre de formations organisées Cartographie des partenaires formés (gestionnaires, communes, EPCI, ...) Nombre de stagiaires Mise à jour d'une base de données Référents et Partenaires formés

Le format des formations n'est pas défini et pourra évoluer en fonction des besoins et des retours des acteurs de terrain, notamment dans le cadre des Contrats locaux de santé (CLS). Toutefois, l'organisation de formation spécifique aux espèces secondaires de ce plan sera exceptionnelle et soumise à la validation de l'ARS (Département Santé Environnement).

Action 2 : Proposer des formations spécifiques pour les opérateurs de lutte contre les processionnaires

Contrairement à l'ambrosie dont la destruction est simple, la gestion des processionnaires nécessite une haute technicité, des habilitations, des certificats et du matériel de qualité. Ces paramètres compliquent la mise en place de techniques de lutte par des non-initiés et nécessitent

très souvent l'intervention de professionnels. En tant que coordinateur, FREDON Grand Est risque d'être sollicitée pour mettre à disposition une liste de professionnels en capacité de gérer ces espèces dans le respect de la réglementation et de l'environnement.

Pour que les professionnels soient référencés par FREDON Grand Est, il leur sera demandé d'avoir assisté au préalable à une formation sur le sujet, dispensée par FREDON Grand Est ou tout autre organisme leur ayant délivré une attestation de formation. La preuve de leur capacité permettra leur intégration au catalogue, disponible sur le site internet de FREDON Grand Est. Ce catalogue aurait pour modèle la page « frelon asiatique » de FREDON Ile-de-France avec une entrée par département et avec une randomisation de la liste des professionnels à chaque clic (<https://fredon.fr/idf/frelon-asiatique>).

Fiche 2

Intitulé de l'action	Proposer des formations spécifiques pour les opérateurs de lutte contre les processionnaires
Objectif de l'action	Développer / conforter les connaissances des opérateurs de lutte sur ces espèces Créer un catalogue consultable en ligne Faciliter la mise en relation avec des opérateurs de lutte compétents et formés
Public cible	Opérateurs de lutte, entreprises 3D/5D, entreprises du paysage, ...
Composantes de l'action	- Organiser des formations à destination des opérateurs de lutte - Référencer des opérateurs compétents à travers un catalogue des structures formées par département
Pilote	FREDON Grand Est
Indicateurs d'évaluation	Nombre de formations dispensées Nombre d'opérateurs formés Nombre d'opérateurs recensés dans le catalogue Catalogue en ligne mis à jour

Compte tenu du caractère novateur de cette démarche en Grand Est, le dispositif pourra être renforcé, consolidé selon les besoins.

Action 3 : Développer des actions de sensibilisation

Ces espèces peuvent se rencontrer dans de nombreux habitats et provoquer des atteintes à la santé de publics très divers. Il est donc nécessaire de s'appuyer sur **une stratégie de communication adaptée, traduite et concrétisée dans un plan de communication**. Ces documents seront mis à jour annuellement.

Cette stratégie doit être conçue en vue d'accroître le réseau d'acteurs ayant une connaissance de ces espèces et des enjeux qui les entourent. Si les futurs référents territoriaux sont rencontrés en formation, les actions de sensibilisation permettent de **s'adresser à un public plus large, grand public, sentinelles et partenaires**. Dans ce cadre, des actions de sensibilisation des enfants seront développées en milieu scolaire ou extra-scolaire (utilisation de l'outil Captain'Allergo relatif à l'ambrosie).

La biodiversité peut aussi jouer un rôle dans la **gestion ou la limitation de la prolifération de certaines espèces**. Dans un contexte de crise du vivant, il semble important de mettre en avant le rôle de la biodiversité dans la lutte contre les espèces à enjeux de santé humaine (par exemple, un

couvert végétal dense et haut limitera fortement la présence des ambrosies, tout en favorisant des communautés d'insectes dont certaines pourraient être des prédateurs).

A la différence des référents, **les sentinelles** ne sont pas forcément en capacité de reconnaître la plante ou l'espèce et de réaliser un diagnostic, mais elles sont à minima sensibilisées aux thématiques et à leurs enjeux. Elles savent également à qui s'adresser dès lors qu'elles ont une suspicion sur un individu ou qu'elles savent le reconnaître. **L'intérêt d'un réseau de sentinelles est de pouvoir renforcer le maillage de surveillance du territoire.**

Fiche 3

Intitulé de l'action	Développer des actions de sensibilisation
Objectif de l'action	Développer la connaissance des espèces et des enjeux qui les entourent Créer un réseau de sentinelles
Public cible	Tous publics
Composantes de l'action	• Communiquer sur le dispositif mis en place au niveau régional • Coordonner les messages diffusés entre les pouvoirs publics et autres acteurs, afin de garantir la lisibilité des actions à mener • Développer des actions de sensibilisation à destination d'acteurs relais / partenaires notamment dans le cadre des CLS. (pêcheurs, chasseurs, associations de randonnées, de protection de l'environnement, gestionnaires d'espaces et de linéaires, monde agricole, ...) • Développer des actions de sensibilisation à destination des enfants en milieu scolaire ou extra-scolaire • Développer des actions de sensibilisation à destination du grand public : journée internationale des ambrosies et des processionnaires, médias, rubriques sur les sites internet, stands, bulletins d'information des collectivités => informer le grand public sur l'existence des référents • Adapter les messages et les supports de communication aux différents publics-cibles visés ainsi qu'à la saisonnalité des espèces • Mettre à disposition de tous sur internet une boîte à outils regroupant des fiches espèces, documents type, guides, ... • Créer une stratégie et un plan de communication • Intégrer lorsque c'est possible des modules spécifiques dans les sessions de formations réglementées proposées par FREDON Grand Est (Certiphyto notamment) afin de sensibiliser des catégories de stagiaires comme des agents de collectivités et des conseillers agricoles • Valoriser le rôle de la biodiversité dans la lutte contre ces espèces • Intégrer les espèces principales de ce plan dans les programmes d'enseignement
Pilote	FREDON Grand Est
Partenaires	Collectivités, EPCI, associations, ATMO, Préfectures, Conseils Départementaux, DREAL, CPIE, ...
Indicateurs d'évaluation	Nombre et type d'actions de sensibilisation et de bénéficiaires Nombre d'articles/reportages/post dans les médias et réseaux sociaux Couverture géographique des actions de sensibilisation Stratégie et plan de communication mis à jour annuellement

Action 4 : Communiquer sur d'autres espèces nuisibles à la santé humaine en fonction des problématiques

Les actions liées aux ambrosies et processionnaires permettent de **prolonger la sensibilisation à certaines espèces nuisibles à la santé**, notamment car ces thématiques peuvent toucher les interlocuteurs. Cette sensibilisation prendra la forme de documents de communication : fiches espèces, fiches techniques, newsletters, conférences grand public, ... de communications ponctuelles via les réseaux sociaux ou de modules lors des formations.

Ces actions permettent également d'identifier et de valoriser des partenaires travaillant sur ces espèces.

L'organisation de formation spécifique aux espèces secondaires de ce plan sera exceptionnelle et soumise à la validation de l'ARS (Département Santé Environnement)

Espèces envisagées : berce du Caucase, datura stramoine, moustique tigre, tiques, rongeurs aquatiques envahissants (leptospirose), punaise de lit, tiques ...

Fiche 4

Intitulé de l'action	Communiquer sur d'autres espèces nuisibles à la santé humaine en fonction des problématiques
Objectif de l'action	Développer les connaissances des acteurs sur les espèces nuisibles à la santé Prévenir et limiter les impacts de ces espèces
Public cible	Tous publics
Composantes de l'action	• Création de documents de communication (formes envisagées : fiches espèces, fiches techniques, newsletter, séminaire grand public, ...) • Création de modules de formations
Pilote	FREDON Grand Est
Partenaires	Tous
Indicateurs d'évaluation	Nombre de supports créés Nombre d'espèces abordées Nombre de modules de formation réalisés par espèce Nombre d'actions de communication

NB : Quelle que soit l'action de prévention ou de sensibilisation, une attention particulière sera portée sur la mise en cohérence et la concertation au niveau régional voire national avec d'autres acteurs et d'autres actions (exemple du réseau pour la stratégie Espèces Exotiques Envahissantes en Grand Est).

AXE 2 : LA SURVEILLANCE

Objectifs :

- Détecter pour pouvoir gérer rapidement
- Connaître et partager les différentes sources de données
- Utiliser ces données pour communiquer sur ces problématiques sanitaires

Action 5 : Surveiller l'évolution de la présence d'ambroisie dans la région

Selon la classification nationale, la région Grand Est est placée en **zone 2 « front de colonisation »** et **3 « pas ou peu infestée »**. Ce classement signifie que les ambrosies sont présentes en faible quantité et que leur éradication est encore possible. Ainsi, **tout l'enjeu est de détecter précocement et de détruire les populations d'ambrosies pour éviter leur installation voire limiter leur dissémination.**

Les actions de lutte contre les ambrosies étant définies à partir du niveau d'infestation du territoire, il est essentiel que les cartographies soient le plus exhaustives possibles. Ceci nécessite donc (1) un repérage sur le terrain, (2) une mise en commun des données et (3) un important dispositif de communication sur le sujet (voir Axe 1). La **surveillance citoyenne est un complément majeur dans la lutte** contre la prolifération des ambrosies. Elle est permise notamment grâce à la **plateforme nationale de signalements** (<https://www.signalement-ambroisie.fr/>), permettant à toute personne de signaler la présence ou la suspicion d'ambroisie.

Fiche 5

Intitulé de l'action	Surveiller l'évolution de la présence d'ambrosies dans la région
Objectif de l'action	Détecter pour pouvoir gérer ensuite les foyers d'ambroisie Connaître et partager les différentes sources de données Utiliser ces données pour communiquer sur la problématique des ambrosies
Public cible	Tous publics
Composantes de l'action	• Promouvoir largement l'utilisation de la plateforme "Signalement Ambroisie" • Mobiliser les collectivités et leurs référents ambroisie pour repérer la plante et la signaler, notamment sur la plateforme "Signalement Ambroisie" • Mobiliser les acteurs régionaux pour faire remonter les signalements au fil de l'eau ou par import en masse dans la plateforme "Signalement Ambroisie" • Organiser une/des réunion(s) de coordination avec les structures partenaires pour la surveillance de terrain • Assurer un suivi du traitement des signalements remontés ou identifiés suite à prospection (validation du signalement, destruction des foyers effective ou pas)
Pilote	FREDON Grand Est
Partenaires	Tous
Indicateur d'évaluation	Nombre de signalements obtenus Nombre de signalements positifs Nombre de signalements gérés (suivi de la destruction) Nombre de partenaires ayant transmis des données

Action 6 : Réaliser des prospections d'ambrosie

Afin de lutter efficacement contre les ambrosies, il est essentiel d'identifier rapidement les foyers et les sites « à risque » présents sur notre territoire, afin de pouvoir engager les actions de lutte adaptées par la suite.

Pour cela, le déploiement de prospections permettra de répertorier de nouveaux foyers d'ambrosie. En particulier, les milieux les plus touchés par l'ambrosie doivent faire l'objet d'une surveillance renforcée, à savoir les grands linéaires routiers et les milieux agricoles, avec particulièrement les **parcelles remaniées ou mises à nu** (friches agricoles et urbaines, chantiers, carrières, chemins de berge ou de halage, ...). La prospection sera ciblée sur les départements du front de colonisation, à savoir l'Aube, la Haute-Marne, les Vosges, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin.

Les prospections auront lieu dans l'été, période la plus facile pour identifier les ambrosies, lorsque les inflorescences sont bien visibles.

Fiche 6

Intitulé de l'action	Réaliser des prospections ambrosie dans les secteurs à risque
Objectif de l'action	Être proactif sur la détection d'ambrosie dans les zones à risque et pouvoir ensuite déclencher les opérations de lutte appropriées
Composantes de l'action	• Identifier les zones à prospector • Prospector les zones sélectionnées
Pilote	FREDON Grand Est
Partenaires	Tous
Indicateur d'évaluation	Cartographie annuelle des zones prospectées Nombre de nouvelles zones détectées

Action 7 : Surveiller l'évolution des processionnaires dans la région

Objectifs :

- *Détecter pour pouvoir alerter ou gérer les populations de processionnaires*
- *Connaître et partager les différentes sources de données*
- *Utiliser ces données pour communiquer sur la problématique*

La région Grand Est fait face à un double enjeu concernant la surveillance des processionnaires :

- La région se trouve dans le front de colonisation pour la processionnaire du pin, la surveillance de son expansion est importante afin de prévenir efficacement les nouvelles zones colonisées.
- La processionnaire du chêne sévit dans de nombreux secteurs du Grand Est. Ses populations peuvent présenter des phases de pullulations dans certains secteurs. A ce jour, elles sont souvent inattendues et difficilement prédictibles compte tenu du manque de connaissances scientifiques sur les facteurs de pullulations. La surveillance doit permettre de produire de la donnée pour mieux connaître sa répartition et comprendre ces phénomènes grâce aux signalements.

Aussi, la mise en place d'un réseau d'acteurs devra compenser ce manque de connaissances par la transmission des dynamiques perceptibles sur le terrain.

La surveillance est un atout majeur pour **prévenir des gradations** et donc de futures problématiques de santé humaine. Différents dispositifs sont en place. Leur complémentarité permettra d'avoir plus de visibilité.

Les acteurs forestiers dans le cadre de leur mission de Correspondants Observateurs du Département Santé des Forêts, des missions de l'ONF ou de structuration locale (MISEN des Vosges, CLS) participent également à la surveillance du territoire. Le maintien du contact avec ces acteurs permettra d'apporter des éléments de surveillance.

L'ARS Grand Est organisera avec les CAPTV concernés, la gestion des signalements de symptômes concernant la population ou les animaux domestiques.

Fiche 7

Intitulé de l'action	Surveiller l'évolution de la présence de processionnaires dans la région
Objectifs de l'action	Détecter pour pouvoir gérer les processionnaires conformément aux arrêtés préfectoraux Connaître et partager les différentes sources de données Utiliser ces données pour communiquer sur la problématique des processionnaires
Public cible	Tous
Composantes de l'action	• Promouvoir largement l'utilisation de la plateforme "Signalement chenilles processionnaires" • Mobiliser les collectivités et leurs référents pour repérer les processionnaires et les signaler, notamment sur la plateforme "Signalement chenilles processionnaires" • Mobiliser les acteurs régionaux pour faire remonter les données collectées au fil de l'eau ou par import en masse dans la plateforme "Signalement chenilles processionnaires" • Organiser une/des réunion(s) de coordination avec les structures partenaires pour la surveillance de terrain • Assurer un suivi du traitement des signalements remontés (validation du signalement, destruction effective ou non)
Pilote	FREDON Grand Est
Partenaires	Tous
Indicateur d'évaluation	Nombre de signalements obtenus Nombre de signalements positifs Nombre de signalements gérés Nombre de partenaires ayant transmis des données Mise à jour d'une cartographie annuelle

Action 8 : Surveiller l'évolution des autres espèces à enjeux pour la santé humaine

Comme des communications seront réalisées sur d'autres espèces à enjeux de santé humaine, il est probable que des remontées d'information nous parviennent. Dépendamment de l'espèce, certaines bénéficient de dispositifs de surveillance existant.

Objectifs :

- *Suivre les populations de certaines EESH*
- *Communiquer sur les dispositifs de surveillance en place*
- *Transférer les signalements aux organismes référents*

Berce du Caucase, Datura stramoine

Ces espèces ne bénéficient pas d'une plateforme nationale de signalement. Ces espèces étant en pleine progression dans le Grand Est, un registre des signalements sera tenu afin de recenser leur présence.

Selon les données disponibles, des partenariats et des échanges de données pourront s'opérer avec différentes structures du territoire, permettant d'avoir la vision la plus exhaustive possible.

Tiques, moustique tigre

La surveillance des tiques est organisée par le réseau Citique en région Grand Est.

La surveillance des moustiques tigre est organisée dans le cadre des marchés publics de lutte anti-vectorielle.

La réception de signalements de ces espèces sera retransmise aux structures référentes.

Leptospirose

Depuis le 24 août 2023, tout cas de leptospirose confirmé ou probable doit être signalé à l'ARS, via une fiche de déclaration obligatoire.

Punaises de lit

Il n'existe pas de dispositif de surveillance pour les punaises de lit dont l'évolution dépend principalement de déplacements humains. Les signalements reçus seront enregistrés dans un fichier permettant d'apprécier le nombre de sollicitations.

Fiche 8

Intitulé de l'action	Surveiller l'évolution de la présence de certaines espèces sur la région
Objectifs de l'action	Détecter pour pouvoir informer sur les risques Connaître et partager les différentes sources de données Utiliser ces données pour communiquer sur la problématique
Public cible	Tous
Composantes de l'action	• Mobiliser le réseau des acteurs régionaux, collectivités, référents, ... pour faire remonter les signalements de berce du Caucase et de datura stramoine et les vérifier • Transmettre les signalements des autres espèces aux réseaux identifiés

	Assurer un suivi du traitement des signalements remontés (validation du signalement, archivage de la donnée)
Pilote	FREDON Grand Est
Partenaires	Tous
Indicateur d'évaluation	Nombre de signalements obtenus Nombre de signalements positifs de berce du Caucase et de datura stramoine Mise à jour d'une cartographie annuelle

AXE 3 : LA MISE EN PLACE ET SUIVI D'UNE LUTTE PREVENTIVE ET CURATIVE

1. AMBROISIES

Objectifs :

- *Limiter la production de pollen et donc ses impacts*
- *Limiter la production de semences et donc la prolifération de l'espèce*

Le but est d'empêcher la production de pollen pour limiter les allergies et d'empêcher la plante de produire des semences pour limiter l'invasion. **Les actions doivent impérativement se poursuivre sur plusieurs années**, afin d'éradiquer totalement les plantes.

A ce titre, l'Observatoire des Ambroisies a recensé :

- Des techniques préventives (couverture du sol, surveillance des terres rapportées) ;
- Des techniques curatives (arrachage manuel, fauchage/broyage, pâturage, désherbage thermique, désherbage mécanique, désherbage chimique).

Les techniques et les suivis seront adaptés aux milieux touchés, aux interlocuteurs et à la saisonnalité des ambroisies. L'efficacité des mesures mises en œuvre sera contrôlée et, le cas échéant, elles seront réadaptées pour la saison à venir.

Pour mener à bien ces actions de lutte, FREDON Grand Est en assurera la coordination lorsqu'un foyer sera identifié et viendra en appui au gestionnaire de manière plus ou moins renforcée selon le besoin de celui-ci et l'étendue du foyer.

En particulier pour les cibles agricoles et grands linéaires, l'animation d'un réseau de partenaires et de référents est envisagée (partage d'expériences, veille, ...).

Actions de lutte préventive et curative, par milieu et par zone :

Action 9 : Collectivités territoriales

Action 10 : Grands linéaires

Action 11 : Milieu agricole

Action 12 : Bords de rivières et espaces naturels

Action 13 : Chantiers privés, publics et carrières

Fiche 9

Intitulé de l'action	Actions de lutte préventive et curative, par milieu et par zone Collectivités territoriales
Objectif de l'action	Accompagner les actions de lutte dans les communes et communautés de communes
Public cible	Elus et agents des communes et des communautés de communes, référents territoriaux
Composantes de l'action	Actions des communes et des intercommunalités avec l'appui de FREDON Grand Est selon le besoin • Repérer les foyers d'ambrosie sur les terrains privés et publics, y compris domaines de la collectivité • Suivre les signalements du territoire communal et transmettre les informations à FREDON Grand Est au fur et à mesure de la gestion des sites, pour mettre à jour la plateforme « Signalement Ambrosie » • Demander aux propriétaires, locataires, occupants ou gestionnaires de terrains où de l'ambrosie a été identifiée, de mettre en place les mesures de lutte imposées par l'arrêté préfectoral et détaillées par le guide de gestion produit par l'Observatoire National des Ambrosies • Favoriser les liens entre les acteurs du territoire. Notamment encourager et organiser le dialogue avec les agriculteurs des territoires concernés • Organiser des évènements de lutte selon le contexte • Encourager la désignation de référents communaux et intercommunaux, de préférence sous forme de binômes agent/élu • Veiller à la formation des référents par les dispositifs en place • Informer la population et la sensibiliser à la problématique sanitaire et économique relative à la prolifération des ambrosies, à la nécessité de les signaler et de lutter contre ces proliférations
Pilote	FREDON Grand Est
Partenaires	Collectivités, référents territoriaux, Conseils Départementaux, services préfectoraux
Indicateurs d'évaluation	Nombre de collectivités accompagnées dans la gestion de foyers Descriptif des actions menées

Fiche 10

Intitulé de l'action	Actions de lutte préventive et curative, par milieu et par zone Grands linéaires
Objectif de l'action	Accompagner les actions de lutte spécifique sur les grands linéaires
Public cible	Gestionnaires de grands linéaires quel que soit leurs statuts : collectivités territoriales, gestionnaires de routes et chemins, société privées (autoroutes, EDF, GRDF, fibre optique, ...), ...
Composantes de l'action	Actions des gestionnaires de grands linéaires avec l'appui de FREDON Grand Est selon le besoin - Repérer la présence d'ambrosie sur les infrastructures gérées et remonter les informations sur la plateforme "Signalement Ambrosie" - Organiser les opérations de lutte sur les secteurs concernés, en coordination avec les référents territoriaux - Mettre en œuvre les mesures de gestion spécifiques au milieu, conformément au guide de gestion produit par l'Observatoire National des Ambrosies - Accompagner la mise en œuvre des préconisations du guide "Actions sur les grands linéaires contre l'ambrosie à feuilles d'armoise" (rédigé par le FREDON Grand Est) - Sensibiliser à la nécessité de prise en compte de ces recommandations dans les cahiers des charges le cas échéant (CCAP – CCTP)
Pilote	FREDON Grand Est
Partenaires	Gestionnaires de linéaires, référents territoriaux, services préfectoraux
Indicateurs d'évaluation	Nombre de gestionnaires accompagnés dans la gestion de foyers Descriptif des actions menées

Fiche 11

Intitulé de l'action	Actions de lutte préventive et curative, par milieu et par zone Milieu agricole
Objectif de l'action	Accompagner les actions de lutte spécifique sur les parcelles agricoles
Public cible	Tout acteur du milieu agricole
Composantes de l'action	Actions des acteurs agricoles avec l'appui de FREDON Grand Est selon le besoin • Repérer la présence d'ambroisie sur les parcelles touchées et remonter les informations sur la plateforme "Signalement Ambroisie" • Accompagner la mise en œuvre des mesures de gestion spécifiques au milieu agricole, conformément au guide de gestion produit par l'Observatoire National des Ambrosies et aux recommandations agronomiques des filières (Terres Inovia, Arvalis, ...) • Organiser les opérations de lutte sur les secteurs concernés, en coordination avec les référents territoriaux • Développer les liens entre acteurs du monde agricole et référents communaux et inter communaux, le cas échéant • Assurer une veille sur les techniques de lutte préventives et curatives
Pilote	FREDON Grand Est
Partenaires	Chambres d'Agriculture, coopératives, négociants, instituts techniques (Terres Inovia, Arvalis, ...), INRAE, lycées agricoles, référents territoriaux, DRAAF, DDT, FDSEA, FNSEA, ...
Indicateurs d'évaluation	Nombre de producteurs/acteurs accompagnés dans la gestion de foyers <i>si possible : Nombre d'hectares concernés</i> Descriptif des actions menées

Fiche 12

Intitulé de l'action	Actions de lutte préventive et curative, par milieu et par zone Bords de cours d'eau et espaces naturels
Objectif de l'action	Accompagner les actions de lutte spécifique sur les bords de cours d'eau et milieux naturels
Public cible	Tout propriétaire, locataire, gestionnaire d'une parcelle ou d'un linéaire en bordure de cours d'eau ou au sein d'une zone naturelle, quel que soit son statut (acteur particulier, société, collectivité, Etat, ...) Le domaine public fluvial (DPF) est concerné par ces mesures, comme tout autre bord de rivière.
Composantes de l'action	Actions des gestionnaires avec l'appui de FREDON Grand Est selon le besoin - Repérer la présence d'ambrosie sur les linéaires et espaces touchés et remonter les informations sur la plateforme "Signalement Ambrosie" - Accompagner la mise en œuvre des mesures de gestion par les structures concernées, conformément au guide de gestion produit par l'Observatoire National des Ambrosies - Organiser les opérations de lutte sur les secteurs concernés, en coordination avec les référents territoriaux
Pilote	FREDON Grand Est
Partenaires	DDT, VNF, syndicats de rivières, collectivités riveraines, associations et fédérations de pêche et de chasse, associations naturalistes, ONCFS, référents territoriaux, Conservatoire des Espaces Naturels, Conservatoire Botanique National
Indicateurs d'évaluation	Nombre de gestionnaires accompagnés dans la gestion de foyers Descriptif des actions menées

Fiche 13

Intitulé de l'action	Actions de lutte préventive et curative, par milieu et par zone Tous chantiers, y compris carrières
Objectif de l'action	Accompagner les professionnels du BTP et les exploitants de carrière dans l'organisation de la gestion et la non-dissémination de l'ambroisie sur les secteurs dont ils ont la responsabilité. Ils prennent en compte la problématique depuis les études de projet, lors de la construction et de l'entretien jusqu'à la déconstruction des aménagements.
Public cible	Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprise du BTP titulaire d'un marché public, entrepreneur de travaux publics et privés, exploitants de carrières, d'ISDND (installations de stockage de déchets non dangereux) et d'ISDI (installations de stockage de déchets inertes), et de toute ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement), ...
Composantes de l'action	Actions des gestionnaires avec l'appui de FREDON Grand Est selon le besoin • Accompagner la mise en œuvre des préconisations du guide "L'ambroisie sur mon chantier de travaux : comment prévenir et lutter contre sa présence" (rédigé par le Cluster éco-chantiers des Travaux Publics de Bourgogne-Franche-Comté) • Sensibiliser à la nécessité de prise en compte de ces recommandations dans les cahiers des charges le cas échéant (CCAP – CCTP) • Encourager la désignation d'un référent ambroisie au sein des chantiers, lequel suit l'ensemble des opérations de conception des ouvrages, de conduites et finition des chantiers, en recherchant les pratiques à risque et en les corrigeant <i>Remarque : seule une gestion stricte des terres contaminées permettra de respecter la réglementation nationale (interdiction de transport d'ambroisie).</i>
Pilote	FREDON Grand Est
Partenaires	Fédération départementale du BTP, CAPEB, UNICEM (Union nationale des industries de carrières et des matériaux de construction), collectivités, référents territoriaux, DDT
Indicateurs d'évaluation	Nombre de gestionnaires accompagnés dans la gestion de foyers Descriptif des actions menées

2. PROCESSIONNAIRES

Action 14 : Actions de lutte préventive et curative contre les processionnaires

Objectifs :

- *Faire respecter les dispositions prises dans l'arrêté préfectoral*
- *Limiter l'exposition des populations aux soies urticantes*
- *Préconiser des techniques de lutte réglementées et respectueuses de l'environnement*

L'objectif est de limiter l'exposition de populations aux soies urticantes en insistant sur les gestes de prévention et en faisant respecter les dispositions prises dans les arrêtés préfectoraux. A ce titre, des mesures de lutte sont préconisées ou obligatoires afin de limiter l'exposition. Ces méthodes sont présentées dans le [recueil](#) de méthodes de lutte contre les processionnaires, publié par l'Observatoire des chenilles processionnaires. On y trouve :

- Des techniques préventives (favorisation de la biodiversité, gestion paysagère, ...) ;
- Des techniques curatives (destruction mécanique, pièges, phéromones, ...) ;
- Des techniques peu documentées ou peu efficaces.

Les techniques et les suivis seront adaptés aux problématiques rencontrées.

Pour mener à bien ces actions de lutte, FREDON Grand Est en assurera la coordination lorsqu'un signalement sera validé et viendra en appui au gestionnaire de manière plus ou moins renforcée selon le besoin de celui-ci.

Fiche 14

Intitulé de l'action	Actions de lutte préventive et curative contre les processionnaires
Objectif de l'action	Accompagner les actions de lutte
Public cible	Tous
Composantes de l'action	• Repérer la présence de processionnaires dans les zones 1 et 2 (Voir les arrêtés préfectoraux) • En lien avec les collectivités voire les référents territoriaux, demander aux propriétaires, locataires, occupants ou gestionnaires de terrains où des processionnaires ont été identifiées, de mettre en place les mesures imposées ou préconisées par l'arrêté préfectoral • Favoriser les liens entre les acteurs du territoire. Notamment favoriser la mise en relation avec des opérateurs de lutte compétents et formés • Encourager la désignation de référents communaux et intercommunaux, de préférence sous forme de binômes agent/élu • Veiller à la formation des référents par les dispositifs en place • Informer la population et la sensibiliser à la problématique sanitaire relative à l'exposition aux soies de processionnaires, à la nécessité de les signaler, de se protéger et de lutter contre ces proliférations • Faire émerger des initiatives locales notamment à l'interface habitation/surfaces boisées • Mettre en valeur les cas d'application de l'arrêté, notamment via la foire aux questions
Pilote	FREDON Grand Est
Partenaires	Collectivités, référents territoriaux, Conseils Départementaux, services préfectoraux, gestionnaires, opérateurs de lutte, ...
Indicateurs d'évaluation	Nombre de collectivités accompagnées dans la gestion de foyers Descriptif des actions menées

AXE 4 : L'ANIMATION DU RESEAU D'ACTEURS

Action 15 : Animation du réseau d'acteurs

Objectifs :

- *Dynamiser et pérenniser le réseau d'acteurs (référénts, sentinelles, partenaires)*

Cet axe de travail s'inscrit dans le prolongement de l'axe 1 « Prévention et Sensibilisation », dont les actions visent à former et sensibiliser différents publics.

L'animation peut être déployée par les différents acteurs en leur **mettant à disposition des outils de communication** (principalement issus des Observatoires, mais des adaptations régionales peuvent être développées). L'intérêt de **centraliser les demandes** de tels outils par FREDON Grand Est est de s'assurer de la mise en valeur du financeur qu'est l'ARS Grand Est, ainsi que du pilote. Le logo de l'acteur concerné pourra être ajouté sur le document lorsque cela est possible.

La mise en place de comités de pilotage (COPI) Grand Est permettra de fédérer des acteurs identifiés potentiellement comme experts sur ces espèces. Cette instance permettra de mieux impliquer les acteurs pour qu'ils deviennent des relais et donner plus de force à certaines actions.

Dans certains départements, FREDON Grand Est animera des comités départementaux pour répondre aux enjeux locaux liés à l'ambrosie (Haute-Marne, Alsace) ou aux processionnaires.

Fiche 15

Intitulé de l'action	Animation du réseau d'acteurs
Objectif de l'action	Dynamiser et pérenniser les réseaux d'acteurs
Public cible	Référénts, sentinelles, partenaires
Composantes de l'action	• Animer les comités de pilotage, thématiques et départementaux • Organiser sur le terrain des sessions de formation (format court) et/ou des opérations de lutte par territoire regroupant les référénts des collectivités et les partenaires (grands linéaires, agriculture, milieux aquatiques, collectivités, ...) • Répondre en continu aux interrogations des référénts et partenaires • Diffuser une newsletter
Pilote	FREDON Grand Est
Partenaires	Tous
Indicateurs d'évaluation	Nombre de sessions de terrain organisées / Nombre de participants Nombre de newsletters diffusées / Nombre de destinataires

BILAN ANNUEL

Action 16 : bilan annuel

Objectifs :

- Réaliser le bilan de l'année écoulée
- Planifier les actions N+1

Fiche 16

Intitulé de l'action	Bilan annuel
Objectif de l'action	Réaliser le bilan de l'année écoulée Planifier les actions N+1
Public cible	ARS Grand Est, partenaires, référents
Composantes de l'action	• Bilan annuel des actions menées • Une restitution orale pourra avoir lieu (1 / ancien territoire ou 1 Grand Est selon la pertinence) • Mise à jour des fichiers de suivi (signalements, formations, sensibilisations/animations, référents, communication, ...) • Mise à jour des cartographies • Présentation en comités de pilotage, thématiques et départementaux
Pilote	FREDON Grand Est
Partenaires	Tous
Indicateurs d'évaluation	Bilan réalisé Fichiers de suivi à jour